

De l'importance du testament : le point de vue des Canadiens sur la planification successorale



Mai 2023

NIA NATIONAL
INSTITUTE
ON AGEING *



Gestion de patrimoine
Trust Royal

National Institute on Ageing



Pour citer ce document :

Iciaszczyk, N., Sinha, S.K. « De l'importance du testament : le point de vue des Canadiens sur la planification successorale ». National Institute on Ageing, Université métropolitaine de Toronto (2023), Toronto (Ontario).

ISBN: 978-1-77417-063-2

© National Institute on Ageing, Université métropolitaine de Toronto

Adresse postale :

National Institute on Ageing
Ted Rogers School of Management
350, rue Victoria
Toronto (Ontario)
M5B 2K3
Canada

À propos du National Institute on Ageing

Le National Institute on Ageing (NIA ; institut national sur le vieillissement) est un centre de décision et de recherche établi à l'Université métropolitaine de Toronto (anciennement l'Université Ryerson). Il s'emploie à favoriser le bien-être des personnes âgées sur les plans financier, psychologique et social.

Il mène des recherches interdisciplinaires fondées sur des données probantes et exploitables en vue d'orienter les politiques et les pratiques publiques de sorte qu'elles répondent mieux aux besoins de la population vieillissante du Canada.

Le NIA est engagé à guider et à éduquer la population du pays en collaborant de façon productive avec tous les échelons du gouvernement, avec tous ses partenaires des secteurs privé et public, avec les établissements d'enseignement, avec les organismes voués aux personnes âgées, et avec tous les Canadiens.

À propos de RBC Trust Royal

Société affiliée à RBC Gestion de patrimoine – Canada, [RBC Trust Royal](#) est bien établie et fière d'être au service des Canadiens depuis 1899. Elle offre aux particuliers, aux familles et aux entreprises de précieux services successoraux et fiduciaires, ainsi que des solutions en cas d'incapacité, le tout en fonction de leurs besoins. Présents partout au Canada, les professionnels de RBC Trust Royal travaillent avec les clients pour définir les aspects importants pour eux et leur famille. Pour obtenir de plus amples renseignements, allez à rbc.com/trustroyal.

RBC Gestion de patrimoine – Canada est la plus importante société de gestion de patrimoine au Canada, gérant des actifs de 533 milliards de dollars canadiens. Société membre de RBC, Gestion de patrimoine – Canada compte plus de 2 100 conseillers agréés et autorisés qui servent directement plus de 500 000 clients aisés, fortunés et ultrafortunés en leur offrant des services complets de gestion de placements et de planification de patrimoine à partir de 185 succursales et bureaux partout au pays. [RBC Gestion de patrimoine – Canada](#) comprend cinq entités : RBC Dominion valeurs mobilières, RBC PH&N Services-conseils en placements, RBC Trust Royal, Services financiers RBC Gestion de patrimoine (agence d'assurance) et Bureau de gestion de patrimoine familial RBC. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site de [RBC Gestion de patrimoine – Canada](#).

RBC Trust Royal désigne Société Trust Royal du Canada ou Compagnie Trust Royal, ou les deux. RBC Trust Royal et RBC Gestion de patrimoine sont des secteurs opérationnels de Banque Royale du Canada. ®/MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada. RBC et Trust Royal sont des marques déposées de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. © Banque Royale du Canada 2023. Tous droits réservés.

Auteurs

Natalie Iciaszczyk, M.A., J.D.

Directrice du programme de recherche
National Institute on Ageing, Université
métropolitaine de Toronto
Toronto (Ontario)

Samir K. Sinha, M.D., Ph. D, FRCPC, AGSF

Directeur de la recherche sur les politiques
en matière de santé, National Institute
on Ageing, Université métropolitaine de
Toronto ; directeur du service de gériatrie,
Sinai Health et Réseau de santé universitaire
à Toronto ; professeur de médecine,
Médecine familiale et communautaire,
Institut des politiques, de la gestion et
de l'évaluation de la santé, Université de
Toronto



Table des matières

À propos du National Institute on Ageing et RBC Trust Royal	4
Auteurs	5
Renseignements généraux et contexte	6
Dans l'ensemble, les Canadiens reconnaissent l'importance de la planification successorale et les conséquences potentielles de l'absence de testament ou de procuration	11
De nombreux Canadiens n'ont pas fait leur testament ou planifié leur succession, même s'ils savent qu'il est important de le faire	15
Les principaux obstacles à la planification successorale sont le manque de compréhension et les idées fausses entourant le processus	18
Les outils numériques pourraient aider plus de jeunes à faire leur testament et à planifier leur succession	22
Stratégies suggérées pour encourager la planification testamentaire et successorale au Canada	25
Conclusion	30
Références	31

Renseignements généraux et contexte

La planification successorale, un processus qui comprend la création d'un testament et l'établissement de procurations, est essentielle lorsqu'on planifie son avenir et qu'on veut bien gérer ses actifs, ses finances et ses affaires personnelles. Prendre d'avance les décisions et les mesures nécessaires pour veiller à ce que son plan et ses volontés soient clairs et respectés en cas de maladie ou de décès apporte la tranquillité d'esprit à la personne concernée ainsi qu'à ses proches.

Bien que la planification successorale ait toujours été importante, il est plus important que jamais de s'assurer que les Canadiens ont un testament et un plan successoral. L'une des raisons est que la population canadienne vieillit rapidement, si bien qu'on prévoit un transfert intergénérationnel de patrimoine d'une ampleur sans précédent dans les prochaines années. La génération des baby-boomers, la plus grande de notre histoire¹, compte plus de neuf millions de Canadiens² et détient la plus grosse part du patrimoine³. Or, elle est en train de vieillir et de faire la transition vers la retraite⁴. D'ici 2031, lorsque les plus jeunes baby-boomers auront atteint 65 ans et que les plus âgés atteindront 85 ans, au moins un Canadien sur cinq (21,3 %) aura 65 ans ou plus⁵.

Le patrimoine canadien devrait subir d'énormes changements dans les prochaines années tandis qu'un nombre

croissant de baby-boomers atteindront un âge avancé, partiront à la retraite, et transféreront leur avoir aux générations suivantes.

On estime que la somme qui passera ainsi d'une génération à l'autre pourrait s'élever à 1 billion de dollars d'ici une dizaine d'années^{6,7}. Que les Canadiens aient un testament et un plan successoral sera déterminant pour la réussite de ce transfert, autant pour ceux qui laisseront un héritage que pour ceux qui en recevront un.

En outre, vu le vieillissement de la population, on devrait se retrouver avec toujours plus d'adultes âgés vivant plus longtemps que jamais. Il sera donc essentiel qu'ils aient mis leurs intentions par écrit. Compte tenu des grandes cohortes de baby-boomers qui atteindront un âge avancé et de la croissance de l'espérance de vie, on s'attend à ce que la population canadienne âgée de 85 ans et plus augmente rapidement au cours des prochaines années⁸. En effet, le nombre de Canadiens de 85 ans et plus devrait être au moins trois fois plus élevé dans 25 ans, passant de 861 000 personnes en 2021 à plus de 2,7 millions en 2050^{9,10}.

En raison des problèmes de santé et des complications qui surviennent couramment à un âge avancé, il est impératif que les Canadiens aient un plan pour se protéger et protéger leurs actifs. Par exemple, le risque de démence double environ tous les cinq ans après 65 ans, et presque un Canadien sur quatre reçoit un diagnostic de démence après 85 ans¹¹. La Société Alzheimer du Canada prévoit que d'ici 2030, près d'un million de Canadiens vivront avec la démence – une hausse de 65 % par rapport à 2020¹². D'ici 2050, ce nombre devrait atteindre 1,7 million¹³. Cette hausse serait en grande partie attribuable à la croissance de la population de 85 ans et plus : on s'attend à ce que le nombre de Canadiens de cette tranche d'âge vivant avec la démence augmente presque 30 % plus vite que le nombre total de cas dans la population¹⁴.

La planification successorale permet aux personnes âgées d'indiquer leurs préférences et leurs souhaits en matière de traitement médical. Elle leur permet d'avoir leur mot à dire concernant le type et la qualité de leurs soins de longue durée, de définir la manière de couvrir les coûts potentiels de ces soins, et de nommer une personne responsable de gérer leurs affaires financières ou de prendre des décisions médicales en cas d'incapacité.

Alors que plus de Canadiens que jamais vivront au moins jusqu'à l'âge de 85 ans, la planification successorale jouera un rôle crucial, puisqu'elle permettra aux personnes âgées de défendre leurs propres intérêts en veillant à ce que leurs affaires personnelles et financières soient gérées comme elles le souhaitent, à ce qu'on s'occupe d'elles adéquatement, et à ce que leurs actifs soient préservés et transmis comme prévu.

Il est d'autant plus important de planifier sa succession compte tenu des changements qui surviennent dans les structures familiales : celles-ci sont de plus en plus diversifiées et complexes, ce qui vient compliquer la distribution des biens après un décès, surtout lorsqu'une personne décède sans laisser de testament. Bien que le mariage demeure le type d'union prédominant au pays, les Canadiens vivant en union libre sont plus nombreux que jamais¹⁵. Par ailleurs, les taux de fécondité sont en baisse constante, tandis que de plus en plus de gens choisissent de ne pas avoir d'enfant¹⁶. En outre, le nombre de familles recomposées, de couples de même sexe, de familles monoparentales et de ménages multigénérationnels est en croissance^{17,18}.

Au Canada, si une personne meurt sans avoir rédigé de testament, on dit qu'elle est décédée « intestat » ou « ab intestat ». Chaque province et territoire a ses propres règles qui dictent la façon dont les actifs seront distribués aux membres de la famille survivants. Il s'agit habituellement du conjoint en droit et des enfants du défunt, les structures familiales « traditionnelles » étant privilégiées.^{19,20}

Or, comme les structures familiales sont de plus en plus diversifiées, les personnes qui n'ont pas planifié clairement la distribution de leurs actifs risquent de ne laisser rien du tout à leurs proches ou, du moins, pas autant qu'elles auraient voulu leur laisser.

Par exemple, dans quelques provinces et territoires, le conjoint de fait n'a pas automatiquement droit aux biens du défunt lorsque celui-ci n'a pas laissé de testament²¹. Dans le cas des jeunes qui fondent une famille, la planification successorale est l'occasion de réfléchir à la désignation d'un tuteur pour leurs enfants et un moyen de communiquer facilement à leurs proches ce qu'ils ont choisi pour leur avenir. Un plan successoral peut également aider à éviter ou à atténuer les conflits familiaux potentiels en définissant clairement la répartition des actifs et en prévenant ainsi les malentendus ou les différends. Même en l'absence de conflit, il peut être stressant et traumatisant pour la famille d'avoir à mettre de l'ordre dans les affaires du défunt si elle n'a pas de plan à suivre²², sans compter les longues et coûteuses démarches auprès du tribunal des successions²³.

Voilà quelques-unes des raisons qui expliquent pourquoi il est de plus en plus important de bien planifier sa succession. L'absence de plan peut avoir des conséquences notables, car le pays est en

train de vivre d'énormes bouleversements démographiques et financiers tandis que la population vieillit et que les structures familiales se diversifient. De plus, la pandémie de COVID-19 nous a bien fait comprendre que personne n'est entièrement à l'abri des événements et des malheurs imprévus, de sorte que tout le monde est concerné, peu importe son âge. Il est plus crucial que jamais que les Canadiens reconnaissent l'importance de la planification successorale et mettent leurs volontés par écrit pour se protéger et protéger ce qu'ils possèdent.

Le présent rapport a été produit par le National Institute on Ageing (NIA) en collaboration avec RBC Trust Royal. Il est fondé sur les résultats d'un sondage Ipsos mené en avril 2022 pour comprendre ce que les Canadiens pensent de la planification successorale ; savoir s'ils ont fait le nécessaire pour mettre en place les éléments clés d'un plan successoral ; connaître les principaux obstacles à la planification ; et prendre leur pouls par rapport aux outils numériques susceptibles de faciliter le processus. Enfin, le rapport propose au gouvernement et au secteur des stratégies en vue de rendre la planification successorale plus accessible et répandue.



Le sondage sur lequel est fondé ce rapport a été réalisé en ligne par Ipsos pour le compte de RBC Trust Royal du 22 au 25 avril 2022 auprès d'un échantillon national représentatif composé de 2 001 Canadiens de 18 ans et plus. Les résultats présentent une marge d'erreur de $\pm 2,5\%$, 19 fois sur 20, comparativement à ce qu'ils auraient été si tous les travailleurs canadiens adultes avaient été sondés.



Termes clés

Planification successorale : Processus qui consiste à organiser sa succession (soit tout ce qu'une personne possède ou doit), à préparer plusieurs documents juridiques qui décrivent la manière de distribuer cette succession en cas de décès, et à orienter les décisions relatives à ses finances et à sa santé en cas d'incapacité. Le plan successoral est le document dans lequel on énonce ces volontés par écrit^{24,25}.

Testament : Document juridique qui guide l'administration d'une succession²⁶. La personne concernée y précise ses volontés quant à la distribution de ses biens après son décès et y nomme un représentant personnel qui se chargera de distribuer les biens en question.

Procuration (ou mandat) : Document qui prend effet en cas de maladie ou d'incapacité et dans lequel on accorde à un professionnel ou à une personne de confiance le pouvoir de prendre des décisions au nom de la personne concernée. Il y a deux types de procurations : pour les soins personnels et pour les biens^{27,28}.

Planification préalable des soins : Processus par lequel une personne indique la marche à suivre si elle devait être incapable de consentir à un traitement ou à des soins personnels ou de les refuser, et désigne une personne qui se chargera de prendre des décisions en son nom advenant une telle situation²⁹.

Dans l'ensemble, les Canadiens reconnaissent l'importance de la planification successorale et les conséquences potentielles de l'absence de testament ou de procuration

La planification successorale comprend plusieurs volets importants, notamment la rédaction d'un testament et l'établissement de procurations. Elle permet à la personne concernée de décrire ses volontés et la façon de gérer ses actifs en cas de décès ou d'incapacité.

Dans l'ensemble, les Canadiens reconnaissent l'importance de la planification successorale. Plus précisément, ils savent que le testament et les procurations sont des éléments importants d'un plan successoral et sont au courant des conséquences possibles de ne pas en avoir.

Voici les constats du sondage :

- La majorité (**91 %**) des Canadiens pensent que le testament est un élément important d'un plan successoral.
 - Quelque **94 %** des répondants de 55 ans et plus sont de cet avis, contre **92 %** des 35 à 54 ans et **88 %** des 18 à 34 ans.

- La plupart des Canadiens (**86 %**) pensent que les procurations sont elles aussi un élément important d'un plan successoral.
 - C'est ce qu'affirment **89 %** des répondants de 55 ans et plus, **86 %** des 35 à 54 ans et **81 %** des 18 à 34 ans.

Les Canadiens ont tendance à connaître les raisons d'avoir un testament et les diverses conséquences de ne pas en avoir un, surtout en ce qui concerne les questions d'ordre familial et le processus de règlement successoral.

Voici les constats du sondage :

- La plupart des Canadiens savent que l'une des conséquences possibles de l'absence de testament est que personne ne connaîtra leurs volontés ou que celles-ci ne pourront pas être respectées.
 - C'est la conséquence que les répondants ont citée le plus souvent (**59 %**).
 - Chez les répondants de 55 ans et plus, **73 %** ont donné cette réponse.

- De plus, les Canadiens reconnaissent que l'absence de testament peut entraîner des conflits familiaux concernant l'héritage et les héritiers, et peut retarder le règlement de la succession.
 - C'est ce qu'ont répondu **56 %** et **49 %** des répondants, respectivement.
- Toutefois, **16 %** des Canadiens croient que l'absence de testament n'a pas de conséquence ou ne sont pas au courant des conséquences potentielles.
 - Les répondants de 18 à 34 ans (**20 %**) et de 35 à 54 ans (**18 %**) sont plus nombreux à avoir donné cette réponse que ceux de 55 ans et plus (**10 %**).

Les Canadiens comprennent les conséquences qui peuvent découler de l'absence de procuration, mais moins que celles qui peuvent résulter de l'absence de testament. Qui plus est, la différence entre les deux types de procurations ne semble pas encore tout à fait claire, ce qui montre à quel point il est nécessaire d'informer la population davantage à ce sujet.

Voici les constats du sondage :

- Un peu moins de la moitié des Canadiens savent que s'ils n'ont pas de procuration relative aux biens, leurs volontés risquent de ne pas être connues et respectées, et il est possible qu'il n'y ait personne pour s'occuper de leurs finances et de leurs biens.
 - Plus précisément, c'est ce qu'ont répondu respectivement **47 %** et **46 %** des répondants.
 - Ils sont plus nombreux chez les 55 ans et plus, soit respectivement **55 %** et **56 %** d'entre eux.
- Certains Canadiens reconnaissent également qu'ils risquent d'imposer un fardeau à leur famille s'ils ne désignent pas de mandataire pour leurs biens.
 - Sans procuration relative aux biens, **42 %** des répondants croient que leur famille risque de ne pas savoir quoi faire s'ils devaient tomber malades ou être frappés d'incapacité.

- Toutefois, près du quart (**23 %**) des Canadiens croient qu'il n'y a pas de conséquence ou ne connaissent pas les conséquences de ne pas avoir de procuration pour les biens, et le tiers (**34 %**) disent qu'ils ne connaissent pas la différence entre une procuration relative aux soins personnels et une procuration relative aux biens.
- Ce manque de compréhension, tant par rapport aux conséquences possibles que par rapport aux types de procurations, est plus répandu chez les répondants de 18 à 54 ans. Toutefois, la proportion des répondants de 55 ans et plus est digne de mention.
- Presque un Canadien sur cinq (**17 %**) âgé de 55 ans ou plus croit qu'il n'y a pas de conséquence ou ne connaît pas les conséquences de ne pas avoir de procuration, tandis que **28 %** ne connaissent pas la différence entre les types de procurations.



De nombreux Canadiens n'ont pas fait leur testament ou planifié leur succession, même s'ils savent qu'il est important de le faire

En matière de planification successorale, les Canadiens plus âgés devancent les plus jeunes, surtout pour ce qui est d'avoir un testament. Les lacunes demeurent importantes, cependant, puisque de nombreux Canadiens, y compris des adultes âgés, n'ont pas mis en place les éléments clés d'un plan successoral.

Peut-être n'est-il pas étonnant qu'autant de gens ne fassent pas le nécessaire pour planifier leur succession, sachant que la plupart des Canadiens, en particulier ceux d'âge moyen et ceux qui travaillent, ont du mal à épargner suffisamment pour la retraite et les années suivantes.

D'après le sondage sur le vieillissement au Canada mené en 2022 par le NIA, seulement 35 % des Canadiens de 50 ans et plus qui travaillent et ont l'intention de prendre leur retraite sont financièrement en mesure de partir à la retraite quand ils le veulent³⁰. De même, selon un autre sondage du NIA portant sur les réalités financières de vieillir chez soi, environ le quart (23 %) des Canadiens de 45 ans et plus n'ont pas les ressources pour payer leurs frais de subsistance des cinq prochaines années³¹.

Par conséquent, nombre de Canadiens pourraient penser qu'ils n'ont pas assez d'actifs pour qu'un plan successoral vaille la peine, et supposer à tort que ce genre de planification concerne seulement les personnes âgées ou bien nanties. Or, tout le monde, peu importe son âge ou la taille de son patrimoine, devrait avoir un plan successoral en bonne et due forme. En ce qui concerne le testament, il y a une grande différence entre ce que les Canadiens savent et ce qu'ils font. Ils savent qu'il est important d'avoir un testament et sont au courant des conséquences de ne pas en avoir un, mais ils ne prennent pas de mesures concrètes pour autant.

Voici les constats du sondage :

- Moins de la moitié (**48 %**) des Canadiens ont un testament.
 - C'est le cas de **74 %** des répondants de 55 ans et plus, contre seulement **34 %** des 35 à 54 ans et **30 %** des 18 à 34 ans.

De telles statistiques sont préoccupantes compte tenu du rôle essentiel que joue le testament dans l'administration d'une succession, et étant donné qu'il est généralement reconnu comme étant l'élément principal d'un plan successoral.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, la pandémie de COVID-19 ne semble pas avoir incité plus de Canadiens à faire leur testament. Les résultats de notre sondage concordent avec les données antérieures, qui ont toujours indiqué qu'environ la moitié des Canadiens n'ont pas de testament.

Avant la pandémie, d'après l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2019 de Statistique Canada, seulement 55 % des Canadiens avaient un testament, dont seulement 22 % de ceux âgés de moins de 35 ans³². De même, un sondage Angus Reid a révélé en 2018 que 51 % des Canadiens n'avaient pas de testament³³. La situation était semblable il y a une dizaine d'années : près de la moitié des Canadiens n'avaient pas de testament selon un sondage de 2013³⁴. Le pourcentage a même atteint 56 % dans un sondage de 2012³⁵.

En matière de procuration (et de planification successorale en général), encore moins de Canadiens ont mis de l'ordre dans leurs affaires en vue de l'avenir.

Or, il est essentiel de nommer un mandataire pour les biens et les soins personnels, car c'est ce qui permet de s'assurer que quelqu'un gèrera les actifs et prendra des décisions au nom de la personne concernée en cas d'incapacité.

Même si les Canadiens savent qu'il s'agit d'un élément clé de la planification successorale, la plupart n'ont pas désigné de mandataire en bonne et due forme. C'est ce qu'on observe même chez les personnes âgées.

Voici les constats du sondage :

- Dans l'ensemble, un peu plus du tiers (**35 %**) des Canadiens ont désigné un mandataire.
- Très peu de jeunes répondants disent l'avoir fait, et la part des répondants plus âgés est quand même relativement faible.
 - Seulement **28 %** des Canadiens de 35 à 54 ans et **21 %** des 18 à 34 ans ont désigné un mandataire.
 - Environ la moitié (**53 %**) des 55 ans et plus ont fait de même.

Il est donc évident que la plupart des gens n'accordent pas à ce volet de la planification successorale toute l'attention et toute la prévoyance nécessaires. Même au lendemain de la pandémie de COVID-19, peu de Canadiens ont établi des procurations pour veiller au respect de leurs volontés en cas d'incapacité. Pourtant, la pandémie n'a fait qu'accroître l'importance de planifier cette éventualité avant de souffrir d'une maladie potentiellement grave, et ce, à tout âge.

Ces constats sont moins surprenants lorsqu'on sait que de nombreuses personnes ont tendance à éviter de

parler des soins de fin de vie à leur prodiguer s'ils devaient être frappés d'incapacité. Par exemple, un sondage mené en 2021 sur la planification préalable des soins indique que, bien que 77 % des Canadiens pensent qu'il est important de faire part de leurs volontés à leur professionnel de la santé, seuls 7 % l'ont fait³⁶. En outre, même si les Canadiens sont plus à l'aise qu'avant de parler de planification préalable des soins – ceux qui ont fait part de leurs souhaits à un membre de leur famille sont passés de 36 % en 2019 à 59 % en 2021 –, ils sont encore nombreux à ne pas le faire. Selon ce même sondage de 2019, moins d'un Canadien sur cinq a un plan préalable des soins.

Puisqu'aussi peu de Canadiens ont fait leur testament et établi une procuration, il n'est pas étonnant qu'ils soient encore moins nombreux à avoir planifié leur succession en général.

Voici les constats du sondage :

- Moins du tiers (**30 %**) des Canadiens ont un plan successoral.
 - La part des personnes âgées qui ont un plan successoral demeure relativement faible. Seulement **44 %** des répondants de 55 ans et plus ont dit en avoir un.
 - Le pourcentage est encore plus faible chez les jeunes : il est de **23 %** chez les 35 à 54 ans et de **22 %** chez les 18 à 34 ans.

Malgré les difficultés et les décès causés par la pandémie de COVID-19, les Canadiens qui ont un plan successoral demeurent l'exception. Même les gens âgés représentent une minorité, alors qu'ils sont plus susceptibles que les plus jeunes d'avoir planifié leur succession.

Le manque de planification successorale a des répercussions importantes sur le bien-être de la population vieillissante du Canada, qui croît rapidement. La pandémie de COVID-19 et ses effets dévastateurs sur les personnes âgées en général, et sur les résidents des établissements de soins de longue durée en particulier, ont attiré l'attention du public sur une question : où les Canadiens veulent-ils vivre et recevoir des soins lorsqu'ils seront plus âgés ? Les sondages précédents du NIA montrent que la pandémie a changé le point de vue des Canadiens sur ce plan (à savoir, s'ils souhaitent vivre ou non dans une maison de retraite ou de soins infirmiers), et que la grande majorité veulent habiter chez eux le plus longtemps possible^{37,38}. Même si la plupart des gens devraient demeurer en santé et autonomes durant de nombreuses années, une minorité non négligeable aura besoin de soins coûteux pendant longtemps, surtout si ces soins sont donnés à domicile.

La planification successorale peut aider les Canadiens à vieillir au *bon* endroit, car elle leur donne l'occasion de réfléchir aux différentes options de soins de longue durée (et aux coûts associés) et de s'assurer que leurs choix seront pris en compte.

Elle peut aider les personnes âgées à défendre leurs propres intérêts, même celles qui n'auront probablement pas besoin de recevoir des soins intensifs à domicile ou de déménager dans un établissement de soins de longue durée³⁹. Elle leur permet d'indiquer leurs préférences par rapport aux éventuels soins et traitements médicaux et de nommer une personne de confiance qui veillera au respect de ces volontés.

Il est donc évident que même si le public comprend le rôle de la planification successorale, de nombreux Canadiens ne prennent pas de mesures concrètes pour autant. De plus, le fait que la part de Canadiens ayant un testament n'ait pas beaucoup changé malgré la pandémie de COVID-19 laisse croire que ce n'est pas le manque de sensibilisation qui empêche les gens de faire le nécessaire. C'est pourquoi nous devons faire la lumière sur les obstacles qui empêchent un aussi grand nombre de faire de la planification successorale une priorité.

Les principaux obstacles à la planification successorale sont le manque de compréhension et les idées fausses entourant le processus

Bien que les Canadiens reconnaissent que les éléments clés d'un plan successoral sont importants, bon nombre d'entre eux ne comprennent toujours pas les bases de la planification successorale. Cela semble être particulièrement le cas des jeunes en âge de travailler, mais même chez les plus âgés, il y a beaucoup de place à l'amélioration. Il semble que les Canadiens aient tout simplement du mal à entamer le processus. En effet, d'après notre sondage, l'un des principaux obstacles qui les empêchent d'avoir un testament ou une procuration est qu'ils ne savent pas par où commencer.

Voici les constats du sondage :

- De nombreux Canadiens ne comprennent pas les principes fondamentaux de la planification successorale ; seulement **58 %** affirment bien les comprendre.
 - Cette faible proportion est en grande partie attribuable aux cohortes les plus jeunes : seulement **52 %** des répondants de 18 à 34 ans et **51 %** des 35 à 54 ans ont dit avoir une bonne compréhension des bases de la planification successorale, contre **69 %** des répondants de 55 ans et plus.
- Les Canadiens qui n'ont pas de testament ne savent pas par où commencer.
 - C'est la raison la plus souvent citée par les répondants dans l'ensemble. Plus de la moitié des répondants (**52 %**) n'ont pas de testament ; **25 %** d'entre eux ont dit que c'est parce qu'ils ne savent pas comment s'y prendre.
 - Peu importe le groupe d'âge, il s'agit de l'une des trois principales raisons invoquées par les répondants sans testament.
 - Un Canadien sur quatre de 18 à 34 ans (**25 %**) et de 35 à 54 ans (**26 %**) et un Canadien sur cinq de 55 ans et plus (**20 %**) disent qu'ils n'ont pas de testament parce qu'ils ignorent par où commencer.
- Les Canadiens qui n'ont pas de procuration ne savent pas non plus par où commencer.
 - C'est la raison invoquée la plus souvent par les répondants n'ayant pas de procuration. Près des deux tiers des répondants (**65 %**) n'ont pas nommé de mandataire, et **23 %** d'entre eux ont dit que c'est parce qu'ils ne savent pas comment s'y prendre.

- Comme dans le cas des testaments, le fait de ne pas savoir par où commencer est l'une des trois raisons le plus souvent mentionnées par les répondants sans procuration, dans tous les groupes d'âge.
 - Un Canadien sur quatre de 18 à 34 ans (**24 %**) et de 35 à 54 ans (**26 %**) et un Canadien sur cinq de 55 ans et plus (**19 %**) ont dit qu'ils n'ont pas nommé de mandataire parce qu'ils ignorent par où commencer.

Par ailleurs, plusieurs idées fausses continuent de circuler au sujet de la planification successorale. En particulier, de nombreux jeunes supposent à tort que seules les personnes âgées sont concernées.

Voici les constats du sondage :

- Les jeunes pensent qu'il faut avoir atteint un certain âge pour faire son testament ou désigner un mandataire.
 - Parmi les répondants de 18 à 34 ans sans testament, **43 %** ont dit que c'est parce qu'ils sont trop jeunes. C'est la raison citée le plus fréquemment dans ce groupe d'âge.
 - Il s'agit également de la raison donnée le plus souvent (**38 %**) par les répondants de 18 à 34 ans n'ayant pas de procuration.
- Une autre idée fausse répandue chez les Canadiens, en particulier les plus âgés, est que la planification successorale est une pratique réservée aux personnes très riches.

Voici les constats du sondage :

 - Les Canadiens pensent qu'il faut posséder des biens de grande valeur ou complexes pour avoir un testament.
 - En effet, l'une des autres principales raisons invoquées par les répondants sans testament de 35 à 54 ans et ceux de 55 ans et plus est qu'ils n'ont pas assez de biens à laisser en héritage ou que leurs finances ne sont pas assez compliquées.
 - Environ **24 %** des répondants de 35 à 54 ans et **21 %** des répondants de 55 ans et plus ont dit qu'ils n'ont pas de testament parce qu'ils n'ont pas d'actifs à laisser en héritage.
 - Quelque **19 %** des répondants de 35 à 54 ans et **18 %** des répondants de 55 ans et plus ont dit que c'est parce que leur situation financière n'est pas assez complexe.
 - Chez les répondants plus jeunes (de 18 à 34 ans), **19 %** ont dit qu'ils n'ont pas de testament parce qu'ils n'ont pas de biens à léguer et **17 %**, parce que leurs finances ne sont pas assez compliquées.

- De même, les Canadiens pensent qu'il faut posséder des actifs importants ou complexes pour nommer un mandataire.
 - Tout comme dans le cas des testaments, les Canadiens de 35 à 54 ans et de 55 ans et plus croient qu'ils n'ont pas suffisamment d'actifs ou que leurs finances ne sont pas assez compliquées pour avoir une procuration.
 - Environ **20 %** des répondants de 35 à 54 ans et **17 %** des répondants de 55 ans et plus ont dit qu'ils n'ont pas de procuration parce qu'ils n'ont pas d'actifs à gérer.
 - Quelque **19 %** des répondants de 35 à 56 ans et **24 %** des répondants de 55 ans et plus ont dit que c'est parce que leur situation financière n'est pas assez compliquée.
 - Les répondants les plus jeunes sont plus susceptibles de partager ces avis. En effet, c'est ce que pensent près du tiers d'entre eux : **16 %** affirment qu'ils n'ont pas d'actif à gérer, et **16 %**, que leur situation financière n'est pas assez compliquée.



C'est donc dire que les Canadiens gagneraient à mieux comprendre les bases de la planification successorale.

Même si la plupart des gens semblent comprendre que les éléments clés d'un plan successoral sont importants et savoir pourquoi ils le sont, reste qu'ils ne savent pas trop comment tout cela fonctionne ni comment s'y prendre.

Ce constat rappelle celui que nous avons fait précédemment, à savoir que de nombreux Canadiens ne connaissent pas la différence entre une procuration relative aux biens et une procuration relative aux soins personnels. Enfin, ces résultats montrent que les Canadiens continuent d'avoir des idées fausses au sujet de la planification successorale, et que bon nombre d'entre eux croient qu'il s'agit d'une pratique réservée avant tout aux personnes âgées ou riches.



Les outils numériques pourraient aider plus de jeunes à faire leur testament et à planifier leur succession

Nous vivons dans un monde dominé par la technologie. Il existe de plus en plus d'outils numériques qui facilitent la planification successorale. En effet, il est maintenant possible, pour les canadiens, de créer un testament et des procurations à partir de documents en ligne^{40,41}. De même, certains services en ligne offrent de guider leurs utilisateurs tout au long d'un processus qui mène à la création d'un testament et d'autres documents de planification successorale tout à fait valides^{42,43,44,45}.

Ces options sont pratiques pour les successions relativement simples et offrent une solution de rechange aux démarches officielles avec un avocat, qui étaient la norme auparavant⁴⁶.

Elles pourraient donc aider à combler les importantes lacunes en matière de planification successorale qui persistent au sein de la population canadienne. Elles pourraient s'avérer particulièrement utiles pour les jeunes, qui ont tendance à être les plus à l'aise avec la technologie et les services en ligne (comme les outils financiers numériques), mais pour qui la planification successorale demeure l'exception^{47,48}. C'est pourquoi il est important de savoir ce que les Canadiens préfèrent et ce qu'ils pensent de ces outils.

Dans l'ensemble, la plupart des Canadiens préfèrent toujours avoir l'aide d'un conseiller juridique compétent quand il est question de planification successorale. Cependant, nombre d'entre eux semblent également disposés à utiliser au moins certains outils numériques.

Voici les constats du sondage :

- La plupart des répondants (**48 %**) ont dit qu'ils préféreraient créer leur testament avec l'aide d'un professionnel du droit, tandis que **19 %** emprunteraient plutôt la voie numérique et **34 %** opteraient pour un mélange des deux.

Bien que le recours à un professionnel soit généralement l'option privilégiée pour la création d'un testament, les préférences varient d'un groupe d'âge à l'autre.

Les jeunes sont plus susceptibles de préférer un mélange d'outils numériques et de services professionnels, tandis que l'option la plus populaire chez les personnes d'âge moyen et plus âgées est de se fier uniquement à un professionnel.

Cependant, de nombreux Canadiens d'âge moyen et plus âgés semblent disposés à utiliser également des outils numériques, si bien que ceux-ci pourraient devenir une solution répandue.

Voici les constats du sondage :

- Les jeunes préfèrent pouvoir utiliser des outils numériques dans le cadre de leur planification successorale, tandis que les Canadiens d'âge moyen et plus âgés préfèrent se fier uniquement à un professionnel du droit.
 - Les répondants de 18 à 34 ans (**43 %**) sont plus susceptibles de dire qu'ils préfèrent créer leur testament avec l'aide d'un professionnel et d'outils numériques, tandis que ceux de 35 à 54 ans (**40 %**) et de 55 ans et plus (**62 %**) sont plus susceptibles de préférer recourir à un professionnel.
- Bien que le professionnel du droit soit l'option privilégiée par les Canadiens d'âge moyen, bon nombre d'entre eux sont ouverts à utiliser également des options numériques.

- Quelque **40 %** des répondants de 35 à 54 ans préfèrent faire affaire avec un professionnel, mais ils sont presque aussi nombreux (**37 %**) à préférer une combinaison de services professionnels et d'outils numériques.
- Le quart (**24 %**) des répondants de 55 ans et plus ont dit qu'ils préféreraient faire appel à un professionnel et utiliser également des outils numériques.

Bien que les Canadiens semblent de plus en plus ouverts à intégrer le numérique dans leur planification successorale, seule une minorité est à l'aise de compter uniquement sur ce genre d'outils, peu importe l'âge.

Voici les constats du sondage :

- Dans le groupe des 18 à 34 ans, **19 %** ont dit qu'ils préféreraient créer leur testament en passant par la voie numérique, contre **23 %** des 35 à 54 ans.
- Les répondants de 55 ans et plus sont les moins susceptibles de préférer exclusivement les outils numériques ; il s'agit de l'option choisie par **14 %** d'entre eux seulement.

Ces résultats montrent que les Canadiens, surtout les plus jeunes, sont de plus en plus ouverts à l'idée d'utiliser des outils numériques pour planifier leur succession. C'est d'ailleurs ce qu'on constate dans les données d'utilisation des services de planification successorale en ligne. Epilogue Wills est l'un de ces services qui permettent de créer rapidement des testaments et des procurations en ligne. D'après les données sur ses utilisateurs, Epilogue a été particulièrement populaire auprès des jeunes et des Canadiens d'âge moyen dans la dernière année. Du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023, 24,6 % des utilisateurs qui ont créé leur testament au moyen de sa plateforme avaient de 18 à 34 ans, et 44,6 % avaient de 35 à 54 ans. Des adultes plus âgés ont également fait appel à ses services : les personnes de 55 ans et plus ont représenté 30,7 % de ses utilisateurs. En fait, les 65 ans et plus ont représenté à eux seuls 11,1 % des utilisateurs d'Epilogue pendant la même période. Les outils numériques pourraient donc devenir une solution de plus en plus populaire non seulement chez les jeunes, mais aussi chez les Canadiens plus âgés, pourvu que leur succession soit plutôt simple.



Stratégies suggérées pour encourager la planification testamentaire et successorale au Canada

Dans la section qui suit, nous présentons un certain nombre de stratégies que le gouvernement et le secteur pourraient mettre en œuvre pour aider les Canadiens à planifier leur succession.

Il s'agit de solutions qui pourraient aider à changer la perception du public et à faciliter le processus, afin que la création et la mise à jour périodique d'un plan successoral deviennent une pratique courante.

Avant de prendre des mesures concrètes pour planifier leur avenir, cependant, les Canadiens devront commencer par faire l'inventaire de leurs actifs et réfléchir attentivement à leurs volontés, à leurs besoins potentiels, et à l'endroit où ils aimeraient vivre et recevoir des soins, en tenant compte des besoins de leurs proches.

1. Les Canadiens ont besoin d'information plus accessible sur les principes de base de la planification successorale

Nous devons absolument aider les Canadiens à mieux comprendre les éléments fondamentaux de la planification

successorale afin de les encourager à s'y prendre plus tôt. Le sondage montre que certains ne comprennent pas encore tout à fait le processus ni les personnes à qui il s'adresse. C'est surtout le cas des jeunes, mais aussi – fait surprenant –, d'un pourcentage élevé de personnes plus âgées. Dans un premier temps, le public doit pouvoir accéder plus facilement à de l'information sur les éléments clés d'un plan successoral, sur leur fonctionnement et sur la manière de les obtenir.

Nous pourrions associer des initiatives qui visent à améliorer les connaissances des Canadiens en matière de planification successorale et à les sensibiliser davantage à son importance aux initiatives dont l'objectif est de promouvoir la littératie financière en général. Par exemple, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada a lancé la Stratégie nationale pour la littératie financière, un plan de cinq ans visant à accroître la résilience financière des Canadiens⁴⁹. Dans le cadre de cette stratégie, elle propose un programme d'apprentissage en ligne qui comprend un module sur la planification financière dans lequel on explique le rôle de la planification successorale⁵⁰. D'autres ressources et initiatives gratuites comme celles-ci, offertes par différents moyens et dans plusieurs langues, pourraient réellement aider les Canadiens de divers horizons à comprendre les principes de base de la planification financière,

y compris ceux de la planification successorale. Nous pourrions profiter de l'attention grandissante portée à la promotion de la littératie financière pour ajouter des formations et des renseignements sur la planification successorale. Nous pourrions ainsi non seulement aider les Canadiens à planifier leur succession, mais aussi les aider à comprendre l'importance et les avantages d'une planification financière adéquate, les tenants et aboutissants des transferts intergénérationnels de patrimoine, et la façon de gérer un héritage.

2. Il reste du travail à faire pour dissiper le mythe selon lequel il faut un certain âge ou montant d'actif pour rédiger un testament et faire de la planification successorale une priorité

L'une des solutions évidentes pour encourager les Canadiens à planifier leur succession est de changer leur perception. Nous devons leur démontrer que la planification successorale est utile et avantageuse pour tous, peu importe l'âge ou la taille du patrimoine. Le public a encore tendance à penser qu'il s'agit d'une pratique à envisager sérieusement que lorsqu'on a atteint un certain âge ou qu'on possède une certaine quantité d'actifs.

Comme le montre le sondage, les jeunes sont beaucoup moins susceptibles que les personnes plus âgées d'avoir établi un plan ou l'un des éléments essentiels de la planification successorale comme un testament ou une procuration. Pourtant, les résultats de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2019 de Statistique Canada ne font qu'appuyer davantage le fait que de nombreuses personnes attendent un âge avancé ou la retraite pour faire leur testament et planifier leur succession. En effet, cette enquête a révélé que plus de neuf Canadiens sur dix de 65 ans et plus (92 %) ont un testament, contre 77 % des 55 à 64 ans.

Or, il n'y a pas de « bon » moment pour commencer à réfléchir à sa succession et à la planifier.

Plusieurs des événements importants qui ont des répercussions sur la planification successorale (p. ex., une association, une grossesse ou l'achat d'une maison) surviennent plus tôt dans la vie. De plus, on peut tomber malade ou mourir subitement à tout âge. Un plan successoral garantit à la personne concernée que ses volontés en matière de soins de santé et de fin de vie seront respectées⁵¹. Une planification adéquate permet également d'établir un legs durable et de réaliser des aspirations philanthropiques par des dons de bienfaisance.

Par ailleurs, notre sondage montre que de nombreux Canadiens continuent de croire qu'il faut posséder des actifs complexes et de grande valeur pour qu'il vaille la peine de planifier sa succession. Or, quand on planifie sa succession, il est important de décrire la façon de gérer divers types d'actifs et d'y accéder – et les actifs numériques en font partie. En outre, puisqu'un plan complet ne porte pas uniquement sur la distribution des actifs et peut notamment aborder les soins de fin de vie, tous les Canadiens gagneraient à mettre en place un plan successoral adéquat, peu importe ce qu'ils possèdent.

Pour encourager un plus grand nombre de personnes à s'intéresser à la planification successorale, nous devrions tout d'abord tenter de dissiper les mythes courants, surtout chez les jeunes. Plus précisément, le public doit comprendre que ce ne sont pas seulement les personnes âgées et riches qui devraient s'en préoccuper.

Les campagnes d'information qui sont axées sur l'utilité et les avantages de s'y prendre plus tôt et qui ciblent les jeunes générations devraient être une priorité.

Bref, il faut transmettre un message clair, soit qu'il n'est jamais trop tôt ou trop tard pour entreprendre cette réflexion, qu'on soit jeune ou moins jeune et qu'on possède peu ou beaucoup d'actifs.

3. Tous les Canadiens ont besoin de conseils plus accessibles sur la façon de créer un testament et d'établir des procurations

Pour poursuivre dans la même veine que la recommandation précédente, les gens ont également besoin de meilleures indications sur la façon de créer un testament et de désigner des mandataires. Notre sondage indique que plus de la moitié (52 %) des Canadiens n'ont pas de testament, et que le quart d'entre eux n'en ont pas parce qu'ils ne savent pas par où commencer. Il montre également que près des deux tiers (65 %) des Canadiens n'ont pas nommé de mandataire, et que 23 % d'entre eux ne l'ont pas fait parce qu'ils ignorent comment s'y prendre. En fait, le fait de ne pas savoir par où commencer pour créer un testament ou nommer un mandataire est la raison invoquée le plus souvent par les répondants au sondage. Le testament étant considéré comme étant le document qui guide l'administration d'une succession, on ne peut trop insister sur son importance et sur le fait que tous les adultes canadiens devraient en avoir un. De même, tous devraient avoir des procurations, puisque ce sont des éléments fondamentaux d'un plan successoral qui prennent effet tandis que la personne concernée est encore en vie.

Qu'un aussi grand nombre de Canadiens n'aient pas de testament ou de procuration parce qu'ils ignorent comment entamer le processus est la preuve qu'ils ont vraiment besoin de plus de ressources et d'options sur ce plan. De plus, ils ont besoin d'indications sur les solutions à leur disposition pour les successions plus ou moins complexes. Il existe par exemple des outils numériques qui permettent de préparer son testament et des procurations à peu de frais. Nous devrions les faire connaître davantage et les suggérer plus souvent aux personnes dont la situation est relativement simple, en particulier les jeunes, car ils sont plus ouverts à ce mode de prestation. Il faut également rassurer le public qu'il s'agit de méthodes valides et efficaces. Bref, les partenaires du secteur des services financiers devraient faire la promotion de ces outils comme étant des solutions efficaces et fiables. Dans la mesure du possible, ce genre de ressources devraient être offertes gratuitement aux Canadiens à faible revenu. Enfin, nous devrions aussi souligner à quel point il peut être relativement facile et rapide de faire son testament.

4. Il faut élargir la gamme d'options numériques pour aider les jeunes et les Canadiens plus âgés qui deviennent plus à l'aise avec la technologie à faire leur testament et à planifier leur succession

Un autre moyen d'aider plus de Canadiens à planifier leur succession serait d'élargir la gamme d'outils numériques. En effet, le sondage a révélé que les jeunes en particulier, mais aussi de nombreux Canadiens d'âge moyen et plus âgés, sont ouverts à l'idée d'utiliser des outils et services numériques en plus des services d'un professionnel du droit.

Au Canada, il existe plusieurs plateformes en ligne gérées par des experts juridiques qui intègrent les services de professionnels, mais bon nombre d'entre elles ne permettent pas d'interagir directement avec un avocat. En élargissant la gamme d'outils et de services numériques disponibles et en y ajoutant la possibilité d'être aidé et conseillé directement par des conseillers juridiques compétents, nous pourrions encourager un plus grand nombre de Canadiens à créer les documents clés de leur planification successorale. Cette stratégie pourrait être particulièrement efficace puisque, d'après les résultats du sondage, peu de gens se fieraient uniquement à une plateforme numérique pour faire leur testament, mais bon nombre d'entre eux seraient prêts à y

combiner les services d'un professionnel du droit. De plus, comme les services en ligne existants ne conviennent généralement qu'aux personnes dont la situation est relativement simple⁵², il pourrait également être utile de concevoir des plateformes qui répondent aux besoins des gens dont la succession est plus complexe.

En outre, il faudrait créer des outils numériques plus conviviaux et accessibles à l'intention des personnes âgées. Plus précisément, les entreprises qui offrent de tels outils pourraient s'assurer que leurs interfaces sont faciles à utiliser, soit en modifiant leur conception ou en trouvant des solutions pour mieux répondre aux besoins des adultes âgés, soit en ayant des versions simplifiées spécialement conçues pour cette clientèle (moins de symboles, de boutons et de texte à l'écran)^{53,54}. Pour favoriser leur utilisation par des personnes âgées, ces plateformes en ligne devraient également présenter certaines caractéristiques clés, comme des polices de grande taille ou de taille adaptable et un contraste de couleurs approprié.

Dans l'ensemble, les outils numériques démocratisent la planification successorale en rendant le processus plus accessible et abordable.

Comme le montrent les données sur les utilisateurs récents d'Epilogue Wills, les services en ligne attirent les jeunes. Ils offrent donc une solution pour combler les lacunes sur ce plan chez les jeunes

cohortes de Canadiens. C'est pourquoi nous devrions arriver à encourager la planification successorale en élargissant la gamme d'outils et services numériques disponibles.



Conclusion

Les résultats de notre sondage montrent que les Canadiens savent que la planification successorale est importante et connaissent les conséquences de ne pas avoir préparé les documents clés d'un plan successoral, comme un testament et des procurations. Pourtant, nombreux sont les gens qui n'ont toujours pas fait le nécessaire.

Quant aux obstacles qui empêchent les Canadiens de planifier leur succession, le sondage indique qu'ils ne comprennent pas encore tout à fait les bases de la planification successorale et la manière d'entamer le processus. De plus, de nombreuses idées fausses continuent de circuler et empêchent probablement bon nombre d'entre eux de se lancer, notamment ceux qui croient que seules les personnes âgées ou riches devraient s'en préoccuper.

Enfin, notre sondage a révélé que les gens sont ouverts à l'idée d'utiliser des outils numériques dans le cadre de leur planification successorale. C'est particulièrement le cas des jeunes et des Canadiens d'âge moyen, ce qui laisse croire que ces outils pourraient être une solution de rechange efficace au processus plus traditionnel (c'est-à-dire avec l'aide d'un avocat) pour les personnes de ces groupes d'âge, qui ont encore tendance à retarder la planification de leur avenir.

Compte tenu du vieillissement de la population et de la diversification des structures familiales, bien planifier sa succession n'a jamais été aussi important.

Pourtant, on constate toujours des lacunes importantes : trop de gens ne se préparent pas comme il se doit. Les stratégies que le NIA recommande dans ce rapport pourraient aider à combler ces lacunes en sensibilisant les Canadiens à l'importance de la planification successorale, en indiquant le processus à suivre pour mettre de l'ordre dans leurs affaires, et en nous assurant qu'ils ont de l'aide pour le faire.

Références

- ¹ Statistique Canada. (27 avril 2022). « Portrait générationnel de la population vieillissante du Canada selon le Recensement de 2021 ». Consulté le 3 mars 2023. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021003/98-200-x2021003-fra.cfm>
- ² Statistique Canada. (27 avril 2022). « Portrait générationnel de la population vieillissante du Canada selon le Recensement de 2021 ». Consulté le 3 mars 2023. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021003/98-200-x2021003-fra.cfm>
- ³ Statistique Canada. (26 juin 2020). « Comptes économiques du secteur des ménages répartis pour le revenu, la consommation, l'épargne et le patrimoine des ménages canadiens, 2019 ». Consulté le 3 mars 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200626/dq200626a-fra.htm>
- ⁴ Statistique Canada. (27 avril 2022). « Portrait générationnel de la population vieillissante du Canada selon le Recensement de 2021 ». Consulté le 3 mars 2023. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021003/98-200-x2021003-fra.cfm>
- ⁵ Statistique Canada. (22 août 2022). « Projections démographiques pour le Canada (2021 à 2068), les provinces et les territoires (2021 à 2043) ». Consulté le 3 mars 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-520-x/91-520-x2022001-fra.htm>
- ⁶ Almazora, L. (11 mars 2022). « The huge pitfall that could disrupt Canada's trillion-dollar wealth transfer ». Wealth Professional. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.wealthprofessional.ca/news/industry-news/the-huge-pitfall-that-could-disrupt-canadas-trillion-dollar-wealth-transfer/364844#:~:text=Over%20the%20next%20few%20years,headed%20for%20a%20huge%20pitfall>
- ⁷ Heath, J. (8 avril 2021). « Canadian inheritances could hit \$1 trillion over the next decade and both bequeathers and beneficiaries need to be ready ». Financial Post. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://financialpost.com/personal-finance/retirement/canadian-inheritances-could-hit-1-trillion-over-the-next-decade-and-both-bequeathers-and-beneficiaries-need-to-be-ready>
- ⁸ Statistique Canada. (27 avril 2022). « Portrait de la population croissante des personnes âgées de 85 ans et plus au Canada selon le Recensement de 2021 ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021004/98-200-x2021004-fra.cfm>
- ⁹ Statistique Canada. (27 avril 2022). « Portrait de la population croissante des personnes âgées de 85 ans et plus au Canada selon le Recensement de 2021 ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/98-200-X/2021004/98-200-x2021004-fra.cfm>

- ¹⁰ Statistique Canada. (22 août 2022). « Projections démographiques pour le Canada (2021 à 2068), les provinces et les territoires (2021 à 2043) ». Consulté le 3 mars 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/91-520-x/91-520-x2022001-fra.htm>
- ¹¹ Société Alzheimer du Canada. (2022). « L'Étude marquante, rapport 1 – Les troubles neurocognitifs au Canada : quelle direction à l'avenir ? ». Consulté le 3 mars 2022 à l'adresse : https://alzheimer.ca/sites/default/files/documents/Etude-Marquante-rapport-1_Societe-Alzheimer-Canada.pdf
- ¹² Société Alzheimer du Canada. (2022). « L'Étude marquante, rapport 1 – Les troubles neurocognitifs au Canada : quelle direction à l'avenir ? ». Consulté le 3 mars 2022 à l'adresse : https://alzheimer.ca/sites/default/files/documents/Etude-Marquante-rapport-1_Societe-Alzheimer-Canada.pdf
- ¹³ Société Alzheimer du Canada. (2022). « L'Étude marquante, rapport 1 – Les troubles neurocognitifs au Canada : quelle direction à l'avenir ? ». Consulté le 3 mars 2022 à l'adresse : https://alzheimer.ca/sites/default/files/documents/Etude-Marquante-rapport-1_Societe-Alzheimer-Canada.pdf
- ¹⁴ Société Alzheimer du Canada. (2022). « L'Étude marquante, rapport 1 – Les troubles neurocognitifs au Canada : quelle direction à l'avenir ? ». Consulté le 3 mars 2022 à l'adresse : https://alzheimer.ca/sites/default/files/documents/Etude-Marquante-rapport-1_Societe-Alzheimer-Canada.pdf
- ¹⁵ Statistique Canada. (13 juillet 2022). « État de l'union : Le Canada chef de file du G7 avec près du quart des couples vivant en union libre, en raison du Québec ». Consulté le 3 mars 2023. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220713/dq220713b-fra.htm>
- ¹⁶ Statistique Canada. (28 septembre 2022). « Taux brut de natalité, taux de fécondité par groupe d'âge et indice synthétique de fécondité (naissances vivantes) ». Tableau 13-10-0418-01 [ensemble de données]. Consulté le 23 mars 2023. https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310041801&request_locale=fr
- ¹⁷ Statistique Canada. (2012). « Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011001-fra.cfm#a2>
- ¹⁸ Statistique Canada. (2 août 2017). « Portrait de la vie familiale des enfants au Canada en 2016 ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016006/98-200-x2016006-fra.cfm?wbdisable=true>

- ¹⁹ IG Gestion de patrimoine. (8 novembre 2022). « Quelles sont les conséquences de décéder sans testament au Canada ? ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.ig.ca/fr/perspectives/quelles-sont-les-consequences-de-deceder-sans-testament>
- ²⁰ Legal Line. « What happens if you die without a will ? (intestate) ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.legalline.ca/legal-answers/what-happens-if-you-die-without-a-will/>
- ²¹ IG Gestion de patrimoine. (8 novembre 2022). « Quelles sont les conséquences de décéder sans testament au Canada ? ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.ig.ca/fr/perspectives/quelles-sont-les-consequences-de-deceder-sans-testament>
- ²² RBC Gestion de patrimoine. « En quoi la planification successorale est-elle importante ? » (en anglais seulement). Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.rbcwealthmanagement.com/en-asia/insights/why-is-estate-planning-important>
- ²³ Redding, M. (9 février 2023). « A guide to estate planning basics for seniors ». Seniorliving.org. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.seniorliving.org/finance/estate-planning/>
- ²⁴ Redding, M. (9 février 2023). « A guide to estate planning basics for seniors ». Seniorliving.org. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.seniorliving.org/finance/estate-planning/>
- ²⁵ RBC Gestion de patrimoine. « En quoi la planification successorale est-elle importante ? » (en anglais seulement). Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.rbcwealthmanagement.com/en-asia/insights/why-is-estate-planning-important>
- ²⁶ RBC Gestion de patrimoine. « Le transfert de patrimoine et la prochaine génération ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.rbcwealthmanagement.com/fr-ca/insights/wealth-transfer-and-the-next-generation>
- ²⁷ Redding, M. (9 février 2023). « A guide to estate planning basics for seniors ». Seniorliving.org. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.seniorliving.org/finance/estate-planning/>
- ²⁸ RBC Gestion de patrimoine. (19 juillet 2022). « Plus de la moitié des jeunes Canadiens prévoient des dons de bienfaisance dans leur testament : Sondage RBC Trust Royal ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.rbcwealthmanagement.com/fr-ca/newsroom/2022-07-19/more-than-half-of-younger-canadians-are-including-charitable-giving-in-wills-rbc-royal-trust-survey>
- ²⁹ National Institute on Ageing. (2020). « An evidence-informed National Seniors Strategy for Canada – Third edition ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : http://nationalseniorsstrategy.ca/wp-content/uploads/2020/09/NSS_2020_Third_Edition.pdf

- ³⁰ National Institute on Ageing et Environics Institute for Survey Research. (Décembre 2022). « Perspectives on growing older in Canada: The 2022 NIA Ageing in Canada survey ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://static1.squarespace.com/static/5c2fa7b03917eed9b5a436d8/t/63c1d586f2249d11f95abff5/1673647500822/2022+Survey+Report+-+Perspective+on+Growing+Older+in+Canada1.pdf>
- ³¹ Iciaszczyk, N., Feil, C., MacDonald, B.J., Nicin, M., Sinha, S. (2021). « Canadian perspectives on the financial realities of ageing in place: Practical considerations, strategies & the need for policy reform ». Toronto (Ontario). National Institute on Ageing, Université Ryerson et HomeEquity Bank. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://static1.squarespace.com/static/5c2fa7b03917eed9b5a436d8/t/616c6fc29b1b4148077cb3d0/1634507595342/FinancialRealitiesAgeinginPlace.NIA.pdf>
- ³² Agence de la consommation en matière financière du Canada. (Novembre 2019). « Les Canadiens et leur argent : principales constatations de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2019 ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/programmes/recherche/enquete-canadienne-capacites-financieres-2019.html#toc6>
- ³³ August Reid Institute. (23 janvier 2018). « What will happen with your assets ? Half of Canadian adults say they don't have a last will and testament ». Consulté le 3 mars 2012 à l'adresse : <https://angusreid.org/will-and-testament/>
- ³⁴ Golombek, A. (Avril 2021). « Votre succession, il faut y voir ! Pièges courants et moyens de les éviter ». CIBC. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : https://www.cibc.com/content/dam/personal_banking/advice_centre/tax-savings/estate-planning-cibc-fr.pdf
- ³⁵ Insurance Canada. (7 mai 2012). « LAWPRO survey: More than half of Canadians do not have a signed will ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.insurance-canada.ca/2012/05/07/lawpro-survey-more-than-half-of-canadians-do-not-have-a-signed-will/>
- ³⁶ La planification préalable des soins. (5 août 2021). « Planification préalable des soins au Canada – Sondage national 2021 – Aperçu des tendances actuelles ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : https://www.planificationprealable.ca/resource/enquete_nationale_2021/
- ³⁷ National Institute on Ageing et TELUS Santé. (Octobre 2020). « Pandemic perspectives on ageing in Canada in light of COVID-19: Findings from a National Institute on Ageing/ TELUS Health national survey ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://static1.squarespace.com/static/5c2fa7b03917eed9b5a436d8/t/5f85fe24729f041f154f5668/1602616868871/PandemicPerspectives+oct13.pdf>

- ³⁸ National Institute on Ageing et Environics Institute for Survey Research. (Décembre 2022). « Perspectives on growing older in Canada: The 2022 NIA Ageing in Canada survey ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://static1.squarespace.com/static/5c2fa7b03917eed9b5a436d8/t/63c1d586f2249d11f95abff5/1673647500822/2022+Survey+Report+-+Perspective+on+Growing+Older+in+Canada1.pdf>
- ³⁹ Dutcher & Zatkowsky. (19 mai 2019). « Why seniors should engage in estate planning ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.rochesterelderlaw.com/why-seniors-should-engage-in-estate-planning>
- ⁴⁰ Hull, I. (2019). « Technology tools to make estate planning easier: Software that can help people create wills, find those wills and assist trustees in executing their role are available to Canadians ».
- ⁴¹ LegalWills Canada. (n.d.). « LegalWills Canada ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.legalwills.ca/>
- ⁴² Epilogue. (n.d.). « Simple, smart online wills ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://epiloguewills.com/>
- ⁴³ Willful. (n.d.). « Online wills made easy for Canadians ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.willful.co/>
- ⁴⁴ LegalWills. (n.d.). « LegalWills Canada – You decide ». Consulté le 13 avril 2023 à l'adresse : <https://www.legalwills.ca/>
- ⁴⁵ LawDepot. (n.d.). « Free legal documents, forms and contracts ». Consulté le 13 avril 2023 à l'adresse : <https://www.lawdepot.ca/>
- ⁴⁶ Hull, I. (4 décembre 2019). « Technology tools to make estate planning easier: Software that can help people create wills, find those wills and assist trustees in executing their role are available to Canadians ». Globe and Mail. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.theglobeandmail.com/investing/article-technology-tools-to-make-estate-planning-easier/>
- ⁴⁷ Toronto Star. (21 septembre 2022). « How RBC is helping supercharge the migration to digital banking ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : https://www.thestar.com/sponsored_sections/my-finances--more-than-money/2022/09/how-rbc-is-helping-supercharge-the-migration-to-digital-banking.html
- ⁴⁸ Newswire. (5 octobre 2015). « Les Canadiens ouverts à l'innovation et à la technologie dans leurs services bancaires, surtout les post-boumeurs, selon un sondage de la Banque CIBC ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/les-canadiens-ouverts-a-linnovation-et-a-la-technologie-dans-leurs-services-bancaires-surtout-les-post-boumeurs-selon-un-sondage-de-la-banque-cibc-530613531.html>
- ⁴⁹ Agence de la consommation en matière financière du Canada. (Août 2021). « Faisons des changements qui comptent – Stratégie nationale pour la littératie financière 2021-2026 ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.canada.ca/content/dam/fcac-acfc/documents/programs/financial-literacy/litteratie-financiere-strategie-2021-2026.pdf>

- ⁵⁰ Agence de la consommation en matière financière du Canada. « Vos outils financiers ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/vos-outils-financiers/planification-financiere.html>
- ⁵¹ RBC Gestion de patrimoine. (19 juillet 2022). « Plus de la moitié des jeunes Canadiens prévoient des dons de bienfaisance dans leur testament : Sondage RBC Trust Royal ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.rbcwealthmanagement.com/fr-ca/newsroom/2022-07-19/more-than-half-of-younger-canadians-are-including-charitable-giving-in-wills-rbc-royal-trust-survey>
- ⁵² Wesley, C. (16 avril 2021). « New tools are democratizing the estate-planning process, but they're not for all ». Globe and Mail. Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://www.theglobeandmail.com/investing/globe-advisor/advisor-news/article-new-tools-are-democratizing-the-estate-planning-process-but-theyre-not/>
- ⁵³ Kurdoghlian, S. (16 mars 2020). « Designing technology with the older population in mind ». Consulté le 3 mars 2023 à l'adresse : <https://uxdesign.cc/designing-technology-with-the-older-population-in-mind-8a6a4f920bec>
- ⁵⁴ Iancu, I., Iancu, B. (2020). « Designing mobile technology for elderly – A theoretical overview ». Technological Forecasting and Social Change, vol. 155. Consulté à l'adresse : <https://doi.org/10.1016/j.techfore.2020.119977>

Pour en savoir plus sur le NIA, visitez notre site Web à l'adresse www.NIAgeing.ca et suivez-nous sur Twitter [@NIAgeing](https://twitter.com/NIAgeing).